

Règlement des Trails du PSNO

14 et 15 novembre 2026

1. Inscriptions et participation

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés.

Chaque participant devra obligatoirement fournir lors de son inscription :

- Soit une licence FFA valide pour le jour de la course,
- Soit une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) valide pour le jour de la course.

L'attestation PPS peut être fournie sous format papier et télétransmise lors de l'inscription en ligne ou renseignée par son numéro, qui sera automatiquement contrôlé.

Pour les inscrits avant le 1^{er} Septembre 2026, les licences seront automatiquement contrôlées après cette date. Il convient à chaque coureur de renouveler leur licence pour la validation de leur inscription.

A noter qu'avant le 1^{er} Septembre le statut du dossier sera automatiquement incomplet.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser la remise du dossard.

Les inscriptions sont à effectuer prioritairement sur le site internet. Le règlement peut s'effectuer en ligne ou par courrier (chèque).

⚠ Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

2. Droits d'engagement (jusqu'au 31 août 2026, dans la limite des dossards disponibles)

Samedi

- **Nocturne Trail 10 km – 230 m D+ (à partir de cadets)**
 - Tarif : 16 €
 - Limité à 300 coureurs
 - Départ : 19h00

Dimanche

- **Trail 64 km – 1850 m D+ (à partir d'espoirs)**
 - Tarif : 65 €
 - Départ : 6h30
 - Limité à 250 coureurs
- **Trail 22 km – 860 m D+ (à partir d'espoirs)**
 - Tarif : 22 €
 - Départ : 9h00
 - Limité à 250 coureurs
- **Trail 10 km – 250 m D+ (à partir de cadets)**
 - Tarif : 16 €
 - Départ : 9h30

- Limité à 149 coureurs

Défi Week-end Trail

- Nocturne 10 km + Trail 22 km : 32 €
 - Limité à 50 coureurs

Politique de remboursement

- Remboursement à 100 % sur demande avant le 1er septembre 2026 sur le dossard (hors frais de remboursement)
- Remboursement à 80 % sur demande avant le 1er novembre 2026 sur le dossard (hors frais de remboursement)
- Aucun remboursement après le 1er novembre 2026

Modalités d'inscription

- Inscriptions informatiques uniquement avant le 14 novembre 2026 à 14h00
- Aucun engagement sur place
- Retrait des dossards uniquement si dossier complet

Les dossards peuvent être retirés toute la semaine précédant l'épreuve au magasin **Foulées d'Agen**, jusqu'au samedi 14 novembre 16h00.

3. Matériel recommandé et obligatoire

Matériel recommandé

- Réserve d'eau (porte-bidon ou Camelbak)

Matériel obligatoire pour les courses nocturnes

- Lampe frontale ou équivalent

Autres équipements

- Bâtons autorisés

Obligatoire pour le Trail 64 km

- Téléphone portable chargé
- Couverture de survie
- Réserve d'eau minimum : 500 ml (1 litre conseillé)

4. Ravitaillements

⚠️ Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements. Chaque coureur devra disposer de son propre gobelet, flasque ou Camelbak.

L'assistance est autorisée uniquement sur les bases de vie.

Chaque participant doit prévoir une quantité suffisante d'eau et de nourriture pour rejoindre les points de ravitaillement.

Nocturne et Trail 10 km

- Aucun ravitaillement
- Course en autonomie

Trail 22 km

- Ravitaillement solide et liquide à la base de vie n°1 (Saint-Romain-le-Noble, environ mi-parcours)
- Assistance autorisée uniquement sur cette base

Trail 64 km

Trois bases de vie avec ravitaillement solide et liquide :

- Saint-Romain-le-Noble (13e km)
 - Barrière horaire : 9h00 (2h30 de course)
- Saint-Pierre-de-Clairac (35e km)
 - Barrière horaire : 12h30 (6h de course)
- Saint-Caprais-de-Lerm (53e km)
 - Barrière horaire : 15h30 (9h de course)
- Barrière horaire à l'arrivée : 17h30 (12h de course maximum)

Assistance autorisée uniquement sur les bases de vie.

5. Environnement

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Il est strictement interdit de jeter papiers, emballages ou déchets sur le parcours. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous ralentiront pas.

Tout participant ne respectant pas cette règle sera disqualifié.

L'organisation s'engage dans une démarche éco-responsable :

- Tri des déchets
- Zéro papier pour les inscriptions

Merci de fournir vos documents en format numérique.

6. Sécurité

Une surveillance médicale sera assurée par une équipe de secouristes et un médecin.

L'organisateur, PSNO, se réserve le droit :

- d'annuler l'épreuve si les conditions météorologiques présentent un danger,
- d'arrêter tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et doit s'assurer d'être en condition physique adaptée.

7. Droit à l'image

Tout concurrent autorise expressément l'organisation et ses partenaires à utiliser son image (photos, vidéos, supports de communication) sans contrepartie financière.

Aucun recours ne pourra être engagé à ce titre.

8. Parcours

Les parcours empruntent à 90 % des chemins et sentiers.

Lors des traversées de routes, certains axes pourront être temporairement prioritaires.

Les signaleurs sont habilités à stopper les coureurs en cas de danger. Les concurrents doivent impérativement respecter leurs consignes. Le chronométrage ne sera pas interrompu.

L'organisation ne pourra être tenue responsable d'une erreur de parcours. Aucun reclassement ne sera effectué.

9. Récompenses et catégories

Chaque participant recevra un lot (bouteille de jus de pommes pétillant ou non, ou équivalent). L'organisation se réserve le droit de modifier ce lot.

Récompenses

Samedi – Nocturne 10 km

- 3 premiers hommes
- 3 premières femmes
- Premier de chaque catégorie

Dimanche

Trail 10 km

- 3 premiers hommes
- 3 premières femmes

Trail 22 km

- 3 premiers hommes
- 3 premières femmes
- Premier de chaque catégorie

Défi Week-end Trail

- Tous les participants seront appelés sur le podium

Trail 64 km

- 5 premiers hommes
- 5 premières femmes
- Premiers de chaque catégorie

 Il est indispensable d'indiquer correctement sa date de naissance lors de l'inscription.

10. Assurance et responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'organisateur, aux bénévoles et aux participants.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les non-licenciés doivent s'assurer personnellement.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagée.